

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

*Loi portant fixation du Budget des Dépenses des Services Intérieurs de l'Exercice 1921.*  
*Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles à l'occasion du Congrès de Monaco.*  
*Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles à l'occasion du Congrès de l'Alpinisme.*  
*Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Secrétaire-Economiste au Lycée de Monaco.*  
*Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Secrétaire de la Présidence du Conseil National.*  
*Arrêté ministériel désignant les Membres des Commissions de recensement.*

**CULTES :**

*Consécration de S. G. M<sup>sr</sup> Bruley des Varames, Evêque de Monaco.*

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

*Avis relatif aux délais impartis pour les demandes en inscription et en radiation sur la Liste électorale de 1921.*

**ECHOS ET NOUVELLES :**

*Cérémonies à l'occasion des opérations du Jury de l'Exposition Française de Monaco.*  
*Présence de S. Exc. le Ministre à la soirée dansante organisée par la revue « Rives d'Azur ».*  
*Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.*  
*Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.*  
*Tir aux Pigeons de Monaco.*

**LA VIE ARTISTIQUE :**

*Opéra de Monte Carlo : Hérodiade ; La Vie de Bohème ; La Traviata ; Samson et Dalila.*

**PARTIE OFFICIELLE****LOIS \***

*LOI portant fixation du Budget des Dépenses des Services Intérieurs de l'Exercice 1921.*

N° 44.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la Loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée :

**ARTICLE PREMIER.**

Des crédits sont ouverts pour les Dépenses du Budget des Services Intérieurs de l'Exercice 1921, conformément au tableau figurant à l'article 2 ci-dessous.

Ces crédits s'appliquent :

1<sup>o</sup> aux Dépenses Ordinaires pour . . . . . 3.293.297<sup>fr</sup>35  
2<sup>o</sup> aux Dépenses Extraordinaires pour 1.323.442 34  
Total . . . . . 4.616.739<sup>fr</sup>69

**ART. 2.**

Tableau par Chapitres des Dépenses du Budget des Services Intérieurs de l'Exercice 1921 :

Chapitres.	Dépenses Ordinaires :	
I. Conseil National . . . . .		25.720 <sup>fr</sup> »
II. Travaux Publics :		
1 <sup>o</sup> Voirie . . . . .	450.800 <sup>fr</sup> »	
2 <sup>o</sup> Bâtiments Domaniaux. . . . .	181.800 »	
3 <sup>o</sup> Service du Mobilier . . . . .	20.800 »	
4 <sup>o</sup> Services annexes . . . . .	1.800 »	
		355.200 »
A reporter . . . . .		380.920 <sup>fr</sup> »

\* La Loi n° 44 a été promulguée à l'audience du Tribunal Civil du 1<sup>er</sup> février 1921.

Report . . . . .	380.920 <sup>fr</sup> »	
III. Service Téléphonique . . . . .	209.925 »	
IV. Instruction Publique et Beaux-Arts :		
1 <sup>o</sup> Lycée de garçons . . . . .	348.937 <sup>fr</sup> 85	
2 <sup>o</sup> Lycée de jeunes filles . . . . .	117.140 »	
3 <sup>o</sup> Bourses d'études . . . . .	44.000 »	
4 <sup>o</sup> Ecoles . . . . .	286.055 »	
5 <sup>o</sup> Ecole de dessin . . . . .	14.250 »	
6 <sup>o</sup> Institut professionnel et Ecole pratique . . . . .	150.000 »	
7 <sup>o</sup> Musées (achats d'œuvres) . . . . .	2.000 »	
8 <sup>o</sup> Education physique . . . . .	7.650 »	
		970.032 85
V. Services Hospitaliers et de Bienfaisance :		
1 <sup>o</sup> Hôpital . . . . .	796.449 <sup>fr</sup> 50	
2 <sup>o</sup> Orphelinat . . . . .	50.600 »	
3 <sup>o</sup> Asile de Saint-Pons . . . . .	12.000 »	
4 <sup>o</sup> Goutte de lait . . . . .	500 »	
5 <sup>o</sup> Bienfaisance . . . . .	100.000 »	
		959.549 50
VI. Travaux du Port . . . . .	87.870 »	
VII. Dépenses Communales . . . . .	685 000 »	
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . . .		3.293.297 <sup>fr</sup> 35

Chapitres.	Dépenses Extraordinaires :	
II. Travaux Publics . . . . .		119.042 <sup>fr</sup> 34
III. Service Téléphonique . . . . .		200 000 »
IV. Instruction Publique . . . . .		48 200 »
V. Services Hospitaliers :		
1 <sup>o</sup> Hôpital . . . . .	291.200 <sup>fr</sup> »	
2 <sup>o</sup> Orphelinat . . . . .	15 000 »	
		306.200 »
VI. Travaux du Port . . . . .		330.000 »
Titularisations et indemnités temporaires		260.000 »
Dépenses imprévues sur exercices clos . . . . .		60 000 »
TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES . . . . .		1.323.442 <sup>fr</sup> 34

La présente Loi sera promulguée et exécutée comme Loi de l'État.

Fait en Notre Château de Marchais, le vingt janvier mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2955.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles, à l'occasion des Congrès qui se sont tenus à Monaco du 15 au 25 avril 1920 :

**Grands-Croix :**

MM. le Professeur Albert Robin, Vice-Président du Bureau d'Organisation des Congrès ;  
le Professeur Joseph Sanarelli, Délégué du Gouvernement Italien ;  
le Professeur Maragliano, Président du Congrès de Thalassothérapie ;

**Grands-Officiers :**

MM. le Professeur Le Dentu, Délégué du Gouvernement Français ;

MM. le Docteur Ricardo Jorge, Délégué du Gouvernement Portugais ;  
le Professeur Gariel, Président du Congrès de Tourisme ;  
le Professeur Gilbert, Président du Congrès d'Hydrologie ;  
le Docteur Bordas, Président du Congrès d'Hygiène et de Climatologie ;

**Commandeur :**

M. Fère, Président du Congrès des Villes d'Eaux ;

**Officiers :**

MM. le Professeur Terwagne, Délégué du Gouvernement Belge ;  
le Professeur Mladejowsky, Délégué du Gouvernement Tchéco-Slovaque ;  
le Docteur Bardet, Secrétaire Général du Bureau d'Organisation des Congrès ;  
le Docteur Gardette, Administrateur du Bureau d'Organisation des Congrès ;  
le Docteur Ray, Durand-Fardel, Secrétaire Général du Congrès d'Hydrologie ;  
le Docteur Baudouin, Secrétaire Général français du Congrès de Thalassothérapie ;  
le Docteur Meillon, Secrétaire Général du Congrès de Tourisme ;

**Chevaliers :**

MM. Nivière, Secrétaire Général du Congrès des Villes d'Eaux ;  
Bruère, Secrétaire Général du Congrès d'Hygiène et de Climatologie ;  
le Professeur Massini, Secrétaire Général italien du Congrès de Thalassothérapie.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le onze janvier mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 2956.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles, à l'occasion du Congrès de l'Alpinisme qui s'est tenu à Monaco en avril 1920 :

**Commandeurs :**

MM. le Baron Gabet, Président du Congrès de l'Alpinisme, Président du Club Alpin français ;

MM. le Capitaine J.-P. Farrar, Président de l'Alpine Club ;  
Giovanni Bobba, Conseiller à la Cour d'Appel de Turin, Membre de la Direction du Club Alpin italien ;

*Officiers :*

MM. le Professeur Girardin, Doyen de la Faculté de Fribourg, Secrétaire Général des Commissions scientifiques du Congrès ;  
Victor de Cessole, Président de la Section des Alpes-Maritimes du Club Alpin français, Président d'une Section du Congrès ;  
Henri Ferrand, Président de la Société des Touristes du Dauphiné, Président d'une Section du Congrès ;  
J.-E.-C. Eaton, Secrétaire Général de l'Alpine Club et du Congrès ;  
Henry-F. Montagnier, Secrétaire Général du Congrès ;  
le Professeur Charles-E. Fay, Président de l'American Alpine Club ;  
Arthur-O. Weelher, Directeur de l'Alpine Club of Canada ;  
M<sup>me</sup> J.-W. Henshaw, Déléguée de l'Alpine Club of Canada ;  
MM. Frederico Sacco, Professeur au Real Politecnico de Turin ;  
le Docteur Jacot-Guillarmod ;

*Chevaliers :*

MM. Le Roy Jeffers, Secrétaire des Sociétés Alpines des Etats-Unis et du Canada, Secrétaire Général du Congrès ;  
Maurice Paillon, Rédacteur en Chef de la Revue mensuelle du Club Alpin français « La Montagne », Secrétaire Général du Congrès.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le onze janvier mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 2962.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 10 juin 1913 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Armand Sangeorge, Secrétaire-Comptable au Lycée de Monaco, est nommé Secrétaire Économiste au dit Etablissement.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-deux janvier mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 2963.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le rapport de M. le Président du Conseil National ;

Vu la délibération, en date des 4 et 9

décembre 1920, du Conseil de Gouvernement ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Paul Noghès est nommé Secrétaire de la Présidence du Conseil National.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-deux janvier mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 16 décembre 1862, sur le recensement ;

Vu Notre Arrêté du 10 janvier 1921, fixant la date du recensement de la population ;

Vu la délibération, en date du 22 janvier 1921, du Conseil de Gouvernement ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Sont désignés pour faire partie des Commissions chargées de procéder aux opérations de recensement :

1° Pour le quartier de Monaco-Ville :

MM. le Maire de Monaco, président ;  
le Commissaire de Police de Monaco-Ville ;  
François Chiabaut, Secrétaire de la Mairie ;  
Louis Valentin, ancien notaire ;  
Hercule Pontremoli fils.

2° Pour le quartier de La Condamine :

MM. le Maire de Monaco, président ;  
le Commissaire de Police de la Condamine ;  
François Chiabaut, Secrétaire de la Mairie ;  
Auguste Audibert ;  
Philippe Ampugnani, clerk d'avocat.

3° Pour le quartier de Monte Carlo :

MM. le Maire de Monaco, président ;  
le Commissaire de Police de Monte Carlo ;  
François Chiabaut, Secrétaire de la Mairie ;  
le Docteur Vivant ;  
Jules Gugnoni.

ART. 2.

Chacune des Commissions ci-dessus se réunira, sur convocation de son Président, pour dresser et former les tableaux de recensement prévus à l'article 2 de l'Ordonnance sus visée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 22 janvier 1921.

Le Ministre d'Etat,  
R. LE BOURDON.

**CULTES**

Dimanche dernier, 30 janvier, à 9 heures du matin, a eu lieu, à la Cathédrale de Tours, le sacre de Mgr Bruley des Varannes, le nouvel Evêque de Monaco.

S. A. S. le Prince avait désigné, pour Le représenter à cette cérémonie, S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Ministre de la Principauté près le Gouvernement Français ; M. le Général de Pélacot,

premier Aide de camp ; M. Bellando de Castro, Conseiller privé.

Reçue à l'entrée de la Cathédrale par M. l'Archiprêtre et ses vicaires, la Mission Princièrè était conduite processionnellement aux places qui lui avaient été réservées dans le chœur, où l'on remarquait notamment : M. le Comte de Robiano de Saffran, Consul de Belgique à Tours ; M. le Général Bonnet, Directeur du Service de Santé du IX<sup>e</sup> Corps ; MM. les Chanoines Perruchot, Vicaire général, et Foccart, Chancelier de l'Evêché de Monaco ; M. l'Abbé Chabot, membre de l'Institut ; MM. le Colonel Lucas et Jouitteau, Conseillers municipaux de Tours ; plusieurs membres de la famille de Mgr Bruley des Varannes et un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques.

L'office fut célébré par Mgr Nègre, Archevêque de Tours, Prélat consécrateur. Mgr Bruley des Varannes était assisté de NN. SS. Rumeau, Evêque d'Angers, et Grellier, Evêque de Laval. Autour d'eux se trouvaient NN. SS. Le Fer de la Motte, Evêque de Nantes ; Castel, Evêque de Tulle ; Florent de la Villerabel, Evêque d'Enos, auxiliaire de Tours.

Toute la cérémonie se déroula au milieu d'une très nombreuse assistance.

Les chants exécutés par la Schola du Grand Séminaire et par la Maîtrise de la Cathédrale, que dirigeait M. l'Abbé Gaulay, maître de chapelle, furent très remarquables, en particulier un *O Salutaris!* de M. le Chanoine Perruchot.

A l'issue de la cérémonie, Mgr l'Evêque de Monaco réunit à sa table, au Petit Séminaire attenant à l'Archevêché, les Représentants de S. A. S. le Prince ; Mgr l'Archevêque de Tours ; les Evêques d'Angers, de Laval, de Nantes, de Tulle et d'Enos ; M. le Général Bonnet ; M. l'Abbé Chabot ; les Représentants du Clergé de Monaco ; les Membres du Chapitre de la Cathédrale de Tours et plusieurs autres invités.

Au dessert, Mgr Bruley des Varannes prononça le discours suivant :

Monseigneur l'Archevêque de Tours,

Si Votre Grandeur avait pu lire au fond de mon âme, lorsque tout à l'heure, après avoir reçu de vos mains paternelles la plénitude du sacerdoce, j'ai chanté par trois fois le souhait que l'Eglise met sur les lèvres du nouveau pontife, vous auriez vu toute ma respectueuse affection et toute ma profonde admiration.

Que Dieu, dans sa miséricorde, daigne longtemps garder, sur le trône de saint Martin, celui dont la pure doctrine dépasse les limites du diocèse, et qui ose rappeler, avec tant de vigueur, les vérités parfois pénibles, que le trouble de certaines heures voudrait laisser s'obscurcir. Tâche ingrate, Monseigneur, devant laquelle vous savez ne pas faiblir, faisant vôtre la parole de l'Apôtre à Timothée, qui vous résume tout entier : « *Prædica verbum, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina. Erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros prurientes auribus, et a veritate quidem auditum avertent.* »

N'est-ce pas là l'histoire de notre temps, et tout votre programme ? Vous êtes le pasteur vigilant, qui remplit jusqu'au bout le ministère sacré si hautement défini par saint Paul ! « *Tu vero vigila, opus fac Evangelistæ, ministerium tuum imple.* »

Je viens de faire, en citant l'Ecriture, le plus bel éloge de votre office de Docteur. Vous n'en voulez pas d'autres, Monseigneur.

*Ad multos annos!* pour le bien du diocèse, celui de votre province, et l'édification de l'Eglise de France !

Monseigneur de Laval, si ma famille paternelle habite la Touraine depuis de nombreuses générations, c'est dans votre diocèse, origine de ma famille maternelle, que les circonstances m'ont fait naître et que j'ai passé les années de mon adolescence. Merci d'avoir bien voulu me rappeler ce lointain passé, en venant aujourd'hui m'apporter, avec l'éloquent Evêque d'Angers, le pasteur vénéré lui aussi d'une partie de ma famille, le concours de vos prières à tous les deux, et participer à ma consécration. J'en suis profondément touché, Messeigneurs, et j'en apprécie la faveur.

La Touraine, le Maine, l'Anjou, trois provinces sœurs, qui comptent parmi les plus belles de notre France, me préparent à goûter les charmes incomparables de la

belle Provence, de cette Côte d'azur à nulle autre pareille, dont Monaco demeure la reine incontestée.

Messieurs les Chanoines de Monaco, dites au clergé et aux fidèles de la Principauté que je viens à eux avec tout mon cœur, qu'ils peuvent compter sur mon dévouement sans borne, et que mes efforts tendront à mettre, dans la Maison de Dieu, une beauté digne des merveilles naturelles qui vous entourent. Que ce soit l'un des moyens d'attirer à Notre-Seigneur tant d'âmes étrangères, venues sur vos rives ensoleillées, éprises des félicités de ce monde, mais ignorantes des beautés de l'Eglise catholique, et trop oubliées de leurs âmes immortelles !

Votre Principauté, Messieurs, fait bien des jaloux. Vous avez le bonheur de vivre à l'abri de gros soucis, sous un Prince dont la souveraineté, toute paternelle, est auréolée de la science la plus haute mise au service d'une charité éclairée. Je vous demande, Messieurs les Représentants de Son Altesse Sérénissime, d'exprimer à votre auguste Souverain l'hommage de mon plus respectueux, comme de mon plus parfait dévouement.

Le choix de vos personnes, de vous, Monsieur le Ministre, dont la longue carrière diplomatique est si remplie, et de vous, Général, qui rappelez les gloires de nos expéditions coloniales, me touche particulièrement. Son Altesse Sérénissime, par une de ces attentions délicates dont Elle est coutumière, a voulu personnifier en vous, à mon sacre, la diplomatie et l'armée : Elle nous honore tous les trois.

Monsieur le Conseiller, c'est tout Monaco que je salue affectueusement en vous, le noble descendant d'une des plus vieilles et des plus illustres familles monégasques.

Monseigneur d'Enos, qui, en si peu de mois, avez conquis le cœur des Tourangeaux, j'ai une dette toute particulière de reconnaissance envers vous et je désire vous remercier, en ce jour, d'une façon très spéciale de l'affectueux concours, du dévouement fraternel que vous avez daigné me prêter dans un moment décisif. Je saurai ne l'oublier jamais.

Monseigneur de Nantes, nous avons, vous et moi, reçu la plénitude du sacerdoce des mains de notre Archevêque vénéré, c'est un lien de parenté spirituelle qui nous unit pour la vie. Merci d'être venu me le rappeler.

Monseigneur de Tulle, vous n'avez pas craint la longueur d'un voyage hivernal, pour venir à l'appel de notre vénéré Métropolitain, votre prédécesseur, vous associer aux chers prélats de la Province, parmi lesquels nous regrettons l'absence de Mgr du Mans, retenu par la fête patronale de son diocèse. J'exprime à Votre Grandeur ma reconnaissance sincère.

Monsieur le Médecin-Inspecteur, vous étiez, hier encore, mon chef militaire; aujourd'hui, permettez-moi de dire « mon cher Camarade » Votre aimable présence me donne occasion de saluer notre grande armée, au moment où je la quitte avec un amer regret, après l'avoir servie amoureusement sur terre, sur mer, au loin, partout, pendant vingt-cinq années, dans les rangs de cet admirable Service de santé, dont vous êtes le Directeur respecté à notre vaillant 9<sup>e</sup> Corps. Par vous, l'aumônier militaire que j'étais, — et qui le restera bien un peu sous la mitre, — tient à adresser à tous ses camarades de la Marine et de l'Armée son salut le plus cordial, tout plein d'admiration et de reconnaissance.

Notre cher et illustre compatriote Jean-Baptiste Chabot, de l'Institut, qui honore si hautement le clergé de Tours à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, me permettra de le remercier d'avoir laissé ses antiques documents, — seuls restes de siècles et de civilisations disparus, — pour venir, de Paris, avec mon plus intime ami, le Chanoine Villien, un professeur et un maître que nous consultons tous, m'apporter le témoignage d'une sympathie qui serait bien flatteuse, si elle n'était fraternelle.

A vous, Messieurs, qui m'entourez affectueusement, j'aurais voulu dire, à chacun, un mot spécial... Du moins, merci du fond du cœur. A tous, je demande un constant souvenir pour le nouvel évêque que je suis; il restera l'ami fidèle qui « n'oubliera pas et ne doutera jamais de votre précieux concours »; car ma famille garde cette vieille devise « *n'oublie, ne doute* », et si elle ne figure plus à mon blason épiscopal, elle reste gravée dans mon cœur.

C'est un devoir en ce moment, pour moi, et une dette de reconnaissance, d'évoquer la grande figure du Cardinal Meignan, qui, né dans la Mayenne, lui aussi, m'accueillit à Tours comme un père. Il a voulu reposer dans l'admirable Basilique qui, après tant de luttes, reste sa grande œuvre désormais incontestée. Je ne saurais taire ce que je dois à cet Eminentissime Cardinal, Votre très illustre prédécesseur, Monseigneur. Exégète apprécié, écrivain distingué, et si souvent vrai précurseur d'idées. Il fut, dans mes premières années sacerdotales, un guide

incomparable et un maître respectueusement aimé. Nature exceptionnelle, trop peu connue, on ne pouvait l'apprécier justement, à sa haute valeur, que dans une intimité difficile à conquérir; alors seulement on en goûtait le charme tout français, et l'esprit d'une si puissante originalité, qu'il étonnait parfois le petit hôte de passage.

Je tiens, en union avec vous, pieusement fidèle au culte du souvenir, à saluer très bas, à cette heure et ici, la chère mémoire de notre vénéré Cardinal. J'y mets, Messieurs et Messieurs, tout mon respect, toute ma reconnaissance, toute mon affection filiale.

Monseigneur l'Archevêque de Tours, Monseigneur d'Angers, Monseigneur de Laval, puisque tous les trois vous avez daigné me consacrer, permettez-moi, en témoignage de haute gratitude et de profonde reconnaissance, de vous offrir le titre de Chanoine d'honneur à la Cathédrale de Monaco.

Je souhaite que ce lien, qui vous unira à mon église, ne soit pas un vain titre, et lorsque vos travaux apostoliques vous en laisseront le loisir, que vous vous en souveniez, et qu'un « presque » devoir vous conduise dans ma cathédrale, désormais un peu la vôtre, pour vous y laisser fêter. Ce devoir pour vous, Messieurs, serait pour moi un grand honneur et la plus douce des joies.

Je m'adresse à vous tous également, Messieurs et Messieurs, et me permets de vous rappeler que si, dit-on, tous les chemins mènent à Rome, jamais proverbe n'a moins menti. De Paris, Monaco est à mi-chemin de la Ville éternelle. Si souvent attirante, et vous ne sauriez trouver meilleure halte, à l'aller comme au retour, que cette délicieuse oasis qui vous offre son constant soleil, ses fleurs, l'ombrage de ses jardins féeriques, et... le foyer grand ouvert de son évêque, votre ami.

Puisque je viens de parler de Rome, je ne me pardonnerais pas, Messieurs et Messieurs, d'oublier de tourner vos regards vers l'auguste Pontife qui règne, avec tant d'éclat, sur les destinées de l'Eglise.

J'ai vécu, trois années, des heures inoubliables, souvent tragiques, dans cette noble Suisse si hospitalière aux infortunes, sous le même toit, à la même table que les éminents Délégués du Saint-Siège, envoyés par Sa Sainteté Benoît XV, centraliser à Berne les multiples œuvres de son inépuisable charité. J'ai vu l'incessant labeur de Mgr Marchetti, de Mgr Maglione, pour soulager nos pauvres prisonniers, relâcher l'étrouffée de leurs chaînes, et renseigner tant de familles éplorées. Ce rude labeur, rien ne l'a ralenti jamais, ni sa méconnaissance voulue, ni de basses injures quelquefois.

Aussi, c'est avec une émotion véritable, qu'en terminant, j'adresse au Souverain Pontife l'hommage respectueux de notre amour filial, de notre profonde reconnaissance, et de notre soumission parfaite à tous ses ordres, comme au plus petit de ses paternels désirs.

S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt prit ensuite la parole en ces termes :

Monseigneur,  
Messeigneurs,  
Messieurs,

En venant présenter mes sincères félicitations au nouvel Evêque de Monaco, j'entends que ma première parole soit d'abord un hommage qu'il m'est agréable de rendre à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Tours, me faisant en cela l'interprète non seulement de la Mission qui m'accompagne, mais parlant surtout au nom de notre Auguste Souverain, Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco.

La Principauté dont Vous devenez le quatrième Evêque, Monseigneur, est, à bien des points de vue, un siège enviable et l'accueil qui Vous y attend, dans ce pays ami de la France, sera, je n'en doute pas, de nature à réjouir votre âme de patriote.

Sous une dynastie dont les Princes combattent encore fidèlement à nos côtés par la science aussi bien que par les armes, soyez bien convaincu que votre passé militaire et les distinctions conquises par Vous sur le front Français n'ont pas été étrangers au choix qui a fait de Vous un Evêque de Monaco.

Aussi est-ce avec un sentiment de fierté que je lève mon verre et vous engage, Messieurs et Messieurs, à boire à la santé du nouvel Evêque, Monseigneur Bruley des Varannes.

A son tour, M. le Chanoine Perruchot présente à Mgr Bruley des Varannes les vœux du Clergé monégasque.

Enfin, Mgr Nègre se leva et en termes élevés porta la santé de S. S. Benoît XV, de S. A. S. le Prince et du nouvel Evêque de Monaco.

## AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Maire de Monaco a l'honneur d'informer les électeurs que, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'Organisation municipale du 13 mai 1920, les demandes en inscription ou en radiation sur la liste électorale de 1921 doivent être formées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, au Secrétariat de la Mairie, où sont déposés les tableaux contenant les modifications apportées à cette liste.

Monaco, le 8 février 1921.

Le Premier Adjoint, fions de Maire :  
ALEX. MÉDECIN.

## ÉCHOS & NOUVELLES

Les opérations du Jury de l'Exposition Française de Monaco ont eu lieu les 3, 4 et 5 février. A l'occasion de cette importante réunion de membres du Jury, M. Georges Vinant, Président de l'Exposition Française de Monaco et les Exposants ont donné, samedi soir, un grand banquet de deux cent cinquante couverts dans les splendides salons de l'Hôtel de Paris.

A huit heures, M. Georges Vinant, Président de l'Exposition Française de Monaco, prenait place à la table d'honneur.

Il avait à sa droite S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat, et à sa gauche, M. Charmeil, Conseiller d'Etat, Directeur au Ministère du Commerce.

A la droite de S. Exc. le Ministre d'Etat se trouvaient : M. Pingaud, Consul Général de France; M. Maurice Quentin, Président de la Délégation du Conseil Municipal de Paris; M. Eug. Marquet, Président du Conseil National; M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, Maire de Beausoleil; M. Peuch, Conseiller Municipal; le Colonel Roubert, Commandant Supérieur; M. Alfred Maguin, Vice-Président du Comité Français; MM. Gallépe et Palmaro, Conseillers de Gouvernement; M. Olivé, Adjoint au Maire de Monaco; M. Defert.

M. Charmeil avait à sa gauche : M. Pierre Chabert, Commissaire Général des Expositions de Monaco; le Chev. Mazzini, Consul Général d'Italie; M. Léon Baréty, Député des Alpes-Maritimes; M. A. Médecin, 1<sup>er</sup> Adjoint faisant fonctions de Maire; M. Chausse, Conseiller Municipal de Paris; le Docteur Marsan, Vice-Président du Conseil National; M. François Latour, Conseiller Municipal de Paris; M. Butavand, Conseiller de Gouvernement; M. Dumesnil, du Touring-Club de France; M. Martiny, Conseiller Général des Alpes-Maritimes, Directeur à la Société des Bains de Mer; M. Bonnier, Directeur des Services d'Architecture de la Ville de Paris; le Colonel Crochet, Commandant du Palais de Monaco.

Au champagne, M. Vinant prend la parole en ces termes :

Monsieur le Ministre,  
Mesdames, Messieurs,

Par suite du déplacement de son Exposition, le Jury des Villes d'Eaux s'est réuni ici le 21 décembre dernier et si vous le voulez bien, après un'entracte d'un mois, nous dirons, pour abrégé les discours, que « la séance continue ».

Permettez-moi donc, Monsieur le Ministre, de vous réitérer les remerciements que je vous ai adressés à cette occasion, ainsi qu'aux personnalités éminentes de Monaco, et de vous remercier de nouveau non seulement d'avoir bien voulu honorer de votre présence cette importante réunion de Membres de Jury et d'exposants, mais aussi pour toute la sympathie que vous voulez bien nous continuer.

Je constate avec satisfaction qu'au fur et à mesure que l'on nous connaît mieux dans la Principauté, cette sympathie se manifeste tous les jours davantage. J'en suis très fier et bien heureux pour le Comité Français, pour ses exposants qui, je ne crains pas de le dire, la méritent à tous égards.

Je salue aujourd'hui M. Chabert, Commissaire Géné-

ral, ainsi que M. Camille Blanc, Président de la Société des Bains de Mer, Maire de Beausoleil, qui n'avaient pu assister à notre intime dîner de décembre.

J'ai également le grand plaisir de saluer aujourd'hui, M. Charneil, Conseiller d'Etat, Directeur des Expositions, qui, j'en suis certain, a accepté avec empressement la mission que lui confiait M. le Ministre du Commerce.

Je dis avec empressement, car nous savons tous, au Comité Français, combien M. Charneil s'intéresse à tous les actes de la vie de notre Comité dans lequel il compte tant d'amis dévoués qui le suivent partout où il les conduit pour le bon renom et l'expansion du commerce français.

Nous le prions de transmettre à M. Dior, Ministre du Commerce, l'assurance de tout notre dévouement et de notre reconnaissance.

Je remercie M. Barety, Député, membre de la Commission du Tourisme, d'avoir bien voulu nous honorer de sa présence.

Mais, Messieurs, si nous allons, sous les auspices du Ministre du Commerce, porter le bon renom de la France à l'étranger, pouvons-nous réussir sans que la Ville de Paris y soit présente? Non, n'est-ce pas. Aussi j'adresse tous mes remerciements au Conseil Municipal d'avoir bien voulu se faire représenter à cette cérémonie par une Délégation dont le Président, M. Maurice Quentin, fait partie lui-même de notre Comité. Je remercie M. Chausse, M. Peuch, M. François Latour, Conseillers Municipaux, d'avoir bien voulu l'accompagner et honorer notre réunion de leur présence.

Je remercie M. le Consul d'Italie et M. le Consul de France d'avoir accepté notre invitation.

Monsieur le Ministre,

Il y a un mois, mon éminent collègue, M. Bonjean, président de la classe des Villes d'Eaux, dans une envolée pleine de verve et d'esprit, nous a fait parcourir, sur l'avion de sa pensée la France dans tous les sens, s'arrêtant dans les plus beaux sites et terminant son voyage en nous déposant tout doucement à Monaco.

J'en suis fort aise, car si vous le voulez bien, nous allons continuer d'une façon plus terre à terre, mais cependant rapide, la visite de nos Expositions :

Le Palais des Beaux-Arts, le Pavillon de la Condamine, le Palais du Soleil.

Au Palais des Beaux-Arts :

Nous trouvons avec l'Exposition des Villes d'Eaux et des Stations climatiques, celle du Touring Club de France, sous la présidence de M. Defert.

Nous pouvons y voir avec plaisir les beaux sites de notre chère France et constater les efforts faits par le Touring Club pour les faire mieux connaître et apprécier. Cette démonstration sera complétée très heureusement dans quelques jours par quelques nouveaux documents, des projections cinématographiques et des conférences.

Dans la seconde salle : les Transports.

Transports terrestres, transports maritimes, transports aériens, sous la présidence de M. Raybaud, inspecteur principal de la Compagnie du P.-L.-M.

Permettez-moi d'y stationner deux minutes pour remercier tout particulièrement la Compagnie P.-L.-M. en la personne de M. Dervillé, son président et de M. Margot, directeur général, pour l'aide si efficace qu'elle a donnée à notre Exposition, malgré les grandes difficultés de l'année dernière : apposition de 7.000 affiches et cartons dans les gares et wagons, facilités de transports, tarif spécial, prolongation de validité ; en un mot, tout ce qui est en son pouvoir, elle l'a fait avec la meilleure grâce. J'en suis personnellement très reconnaissant à notre ami et ancien Commissaire Général de l'Exposition de Turin, M. Stéphane Dervillé.

Les Transports Maritimes sont dignement représentés par les Grandes Compagnies Françaises qui font aimer et admirer notre Pavillon dans le Monde entier.

Et enfin, les Sociétés naissantes du Tourisme aérien, déjà très développées si l'on en juge par des statistiques, très intelligemment exposées.

Pavillon de la Condamine :

Ici, Messieurs, le cadre n'est pas digne du tableau, mais grâce au talent de M. Visconti, la façade artistique sauve les apparences.

Nous aurions désiré un Palais pour la Ville de Paris et l'Exposition Monégasque, mais nous voulions rester sur le territoire de la Principauté et il n'y avait pas d'autre emplacement disponible. Comme toujours, l'Exposition de la Ville de Paris est bien ordonnée et artistique. Sa place était toute désignée dans cette manifestation. N'est-elle pas, en effet, la plaque tournante du Tourisme Français aiguillant les voyageurs étrangers qui, après l'avoir admirée, se répandent dans toutes les directions, soit par voie de terre, soit par celle des airs.

Puis, nous voici dans le décor de l'Exposition Monégasque due à l'initiative et au zèle de M. Canu, Consul Général, attaché à la Direction des Relations Extérieures. Sa réussite est digne de son effort : j'aurais peur de la déflorer en décrivant cette belle installation : allez la voir, vous reviendrez charmés.

Nous entrons ensuite dans la classe des Sports. Son Président a rempli d'une façon très intéressante la place trop exigüe qui lui était réservée. Je remercie tout particulièrement M. Pierre Laguionie, d'avoir bien voulu y exposer plusieurs campements dont Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco voudrait voir se développer l'usage pour le plus grand bien de la race humaine.

Maintenant, remontons au Palais du Soleil, nom féérique et prédestiné, car à côté des industries touchant de près au tourisme et à l'hôtellerie, il renferme ce que l'on est convenu d'appeler les « industries de luxe » qui attirent par leur présentation étincelante la foule des visiteurs et surtout... des visiteuses.

En entrant, nous trouvons l'installation du Service des Eaux et Forêts et des pêches et cueillettes, du Ministère de l'Agriculture. Je remercie particulièrement M. Dabat, d'avoir bien voulu participer à notre Exposition dans la mesure que lui permettaient les moyens mis à sa disposition et la rapidité de l'installation.

Dans le Grand Hall et dans les Salons :

Nous remarquons à des emplacements différents, les arts et les industries touchant de près à l'hôtellerie ; les plans et dessins d'architectes de talent ayant édifié de grands hôtels, des établissements thermaux ou climatiques.

La classe du Génie civil et celle de la Décoration des édifices exécutant les plans des architectes.

Puis, l'ameublement et les bronzes d'art qui, par la richesse des objets exposés, feront certainement taxer de « grand luxe » les hôtels auxquels ils sont destinés, et, sur la table ornée des plus belles pièces qu'offrent à notre vue nos grands orfèvres parisiens à la renommée mondiale, les mets les plus succulents, les vins les plus renommés, les liqueurs les plus exquis de la classe de l'Alimentation.

Ajoutez la classe de la musique et vous aurez l'hôtel le plus confortable que l'on puisse rêver.

Pour le Tourisme :

La classe des cuirs, vous en conviendrez, en est la base, puisque c'est elle qui fournit depuis les semelles de nos brodequins d'excursions jusqu'à la protection des pneus de nos autos, y compris les harnachements et les selles de nos chevaux. Sans elle, pas de tourisme. Puis, les appareils de précision, de photographie, de cinématographie, l'électricité, les ascenseurs, les transports aériens et, s'il vous arrive un accident, la classe de la chirurgie, de la médecine et la pharmacie, sont là pour vous soigner... tout est prévu.

Enfin, Mesdames, après les vêtements de Sport et de Tourisme, les classes rêvées par vous, celles du vêtement et de ses accessoires, de la bijouterie, la parfumerie, les fleurs et plumes, la maroquinerie, la fourrure ; enfin tous les atours dont vous aimez à vous parer agréablement pour aller après une journée d'excursion vous reposer en assistant à une belle représentation d'opéra comme celle qui nous a été offerte si gracieusement hier soir.

Ces industries de luxe font de la femme, l'astre vers lequel se tournent tous les yeux et lorsque la foule va vers le Palais du Soleil, c'est elle qui l'attire, c'est la Marche à l'Etoile ! encore du Tourisme...

Mesdames, Messieurs,

Je m'excuse d'avoir été si long et je l'aurais été bien davantage si j'avais dû citer tous les collaborateurs de cette belle manifestation.

Je sais qu'ils m'excuseront de ne pas les nommer ; je les confonds tous depuis le grand chef d'administration ou d'industrie jusqu'à l'artisan (ouvrier ou midinette) pour leur dire du plus profond du cœur : merci à toutes et à tous.

Messieurs les Membres du Jury,

Je vous remercie d'avoir bien voulu faire un si long voyage pour remplir votre mission.

Vous avez pu juger en toute liberté et en toute équité, non seulement les objets exposés, mais la valeur des firmes exposantes. Maintenant que votre verdict est rendu, laissez-moi vous dire que nous aurions pu, sinon faire mieux, du moins compléter davantage notre démonstration. En effet, notre Exposition ne devait durer que de mai à décembre 1920, époque peu favorable, mais M. Camille Blanc, auquel devait revenir la disposition de ses Palais, a bien voulu nous promettre, en novembre dernier, de nous en laisser la disposition jusqu'à fin mars, c'est-à-dire en pleine saison.

Nous nous sommes mis à nouveau à l'œuvre et en deux mois, nos exposants ont fait le grand effort que vous avez constaté, dépensant sans compter, leur personne et leur bourse. Je les en remercie et je remercie M. Camille Blanc d'avoir ainsi contribué à notre succès.

En terminant, je suis certain, mes chers Collègues, d'être votre interprète, en adressant mes remerciements et les vôtres à mes précieux collaborateurs de tous les instants. J'ai nommé à l'avance M. de Montarnal, architecte du Comité Français, au talent duquel nous devons nos installations ; M. Cère, délégué général, le fidèle compagnon des bons jours (car avec lui il n'y en a jamais de mauvais), et enfin, M. Bayle, notre dévoué secrétaire à Monaco, qui a eu une grosse somme de travail à fournir et qui a toujours rempli sa tâche avec le plus grand zèle et le plus grand dévouement.

Le *Journal de Monaco* reproduira dans son prochain numéro le discours prononcé par S. Exc. le Ministre d'Etat et des extraits des autres allocutions.

\*\*\*

Le jeudi précédent, avait eu lieu dans les salons du Monte-Carlo-Palace un dîner suivi d'une partie de concert et d'une réunion dansante sous la présidence de M. Georges Brossard.

Le Président avait à sa droite M<sup>me</sup> Le Bourdon et, à sa gauche, M<sup>me</sup> Gallèpe.

Au dessert, des discours ont été prononcés par M. G. Brossard, par M. Lucien Villeminot, par M. Charneil, Directeur au Ministère du Commerce, par M. Georges Vinant et par S. Exc. le Ministre d'Etat qui clôtura la série des toasts par les paroles suivantes :

Mesdames,  
Monsieur le Président,  
Messieurs,

Il m'est arrivé bien souvent, au cours de ma longue carrière en France, d'assister à des banquets ; c'étaient d'ordinaire des banquets démocratiques. Je ne voudrais pas qu'on put m'accuser de manquer d'égards envers le peuple souverain, mais j'avoue sans détours que le charme que j'éprouve ce soir à me trouver dans cette salle, au milieu d'une très élégante assistance, est d'une qualité quelque peu différente du plaisir que j'ai ressenti pendant les banquets auxquels il m'a été donné tant de fois de prendre part en Vendée, en Normandie ou en Touraine.

Là bas, nous traitons les grands problèmes à l'ordre du jour ; nous recherchons, hélas ! sans la découvrir, la solution de la question sociale. Ici, le sujet de la conversation est de caractère moins grave, je pourrais dire, plus léger, puisque nous nous occupons de plumes, de parures, de dentelles, de tout ce qui a trait à la grâce et à la beauté de la femme ; nous nous occupons de la mode.

La mode ! mot magique et complexe dont le pouvoir est sans mesure et ce pouvoir, Mesdames, c'est vous qui l'exercez en toute souveraineté. On vous reproche parfois de l'exercer avec caprice — criante injustice ! — mais vous pourriez, je le crois bien, imposer jusqu'à vos caprices.

Vous êtes les seules reines de qui le sceptre soit bien en main, parce que vous êtes les représentants les plus qualifiés d'une chose qui ne perdra jamais son prestige : le goût français. Il est fait de je ne sais quoi d'inimitable et de secret, de tact, de mesure, de grâce, de frivolité, de sérieux... Je n'ai pas la prétention de le définir ! Peut-être, M<sup>me</sup> de Sévigné elle-même n'y serait-elle pas parvenue, malgré la richesse de sa palette, tant il est nuancé, divers et changeant.

La France a fait des révolutions pour la conquête de son indépendance. Il n'est qu'une chaîne qu'elle n'ait jamais tenté de briser : c'est celle, Mesdames, que vous avez forgée et par laquelle vous nous tenez tous captifs. Toujours, nous nous soumettrons à vos décrets.

Permettez-moi d'associer, comme vient de le faire votre très distingué Président, à l'hommage d'admiration que je vous rends, vos gracieuses et indispensables collaboratrices, les gentilles midinettes qui, tels des oiseaux s'échappant de leur cage, sortent de vos ateliers le sourire aux lèvres, insouciantes et joyeuses, semblant marcher à la conquête de Paris... qui ne demande qu'à se laisser conquérir par elles.

Et puisqu'en France tout doit finir par des chansons, laissez-moi vous dire — si je les chantais, je vous ferais tous fuir — laissez-moi vous dire deux couplets d'une vieille chanson qui donne la mesure de votre souveraineté :

Grâce à la mode,  
On va sans façon,  
Ah ! que c'est commode,  
On va sans façon et sans jupon !

C'est la mode d'hier qui, paraît-il, a remplacé le jupon par une ingénieuse combinaison.

Grâce à la mode, on n'a plus de corset, On n'a plus de corset, c'est plutôt fait.

C'est la mode d'aujourd'hui!

Je lève mon verre, Mesdames, en votre honneur et en l'honneur de votre royaume.

\*\*\*

M. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Le Bourdon ont offert un déjeuner, samedi, auquel assistaient : M. Maurice Quantin, Vice-Président du Conseil Municipal et Président de la Délégation Parisienne; MM. Chausse, Peuch et Latour, Conseillers municipaux de la Ville de Paris; M. Charmeil, Directeur au Ministère du Commerce; M. Chabert, Commissaire général des Expositions; M. Vinant, Président du Comité des Expositions françaises; et M. Brossard, Président de la Section des Industries de luxe.

\*\*\*

Le Groupe de l'Alimentation offrait à la même heure un déjeuner au restaurant du Riviera-Palace. Ce déjeuner était présidé par M. Bertrand Taquet. Vers 2 heures, S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Le Bourdon, M. Gallépe, Conseiller de Gouvernement, M. Charmeil, Directeur au Ministère du Commerce, M. Chabert, Commissaire général, M. Georges Vinant, Président du Comité français, MM. Maurice Quantin, Chausse, Peuch, F. Latour, Conseillers municipaux de Paris, M. G. Brossard pénétrèrent tour à tour dans la salle du banquet.

M. Bertrand Taquet prend alors la parole pour souhaiter la bienvenue aux visiteurs. S. Exc. le Ministre, M. Vinant et M. Franchomme, Président du jury, lui répondent en termes chaleureusement applaudis.

\*\*\*

Le vendredi soir une représentation de gala était offerte aux Membres du Jury et aux Exposants dans la Salle du Théâtre du Casino de Monte Carlo, mise gracieusement à la disposition du Comité français par la Société des Bains de Mer.

C'est devant une salle comble et des plus élégantes qu'a été joué *Hérodiade*, l'opéra de Massenet, dont l'interprétation a été couverte d'applaudissements.

S. Exc. le Ministre d'Etat a honoré de sa présence le bal offert à ses abonnés par la Revue *Rives d'Azur* dans les salons de l'hôtel Métropole, gracieusement mis à la disposition des organisateurs par M. Trüb.

Cette élégante réunion, à laquelle s'est également rendu le Chev. Mazzini, Consul général d'Italie, a été couronnée d'un plein succès.

Dans son audience du 24 janvier 1921, la Cour d'Appel a rendu l'arrêt suivant :

G. L.-C., épouse F., sans profession, née le 22 novembre 1881, à Monaco, y demeurant. — Appel, par la femme F., d'un jugement du 7 décembre 1920, qui l'a condamnée correctionnellement à trois mois de prison et 16 francs d'amende, pour délit de vol, et à déclaré le mari civilement responsable. Jugement confirmé avec sursis quant à la peine corporelle.

Dans son audience du 25 janvier 1921, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

D. J.-J.-E., ingénieur des mines, né le 21 décembre 1877, à Agen (Lot-et-Garonne), demeurant à Nice. — Infraction à la législation sur les automobiles : 150 francs d'amende (par défaut).

F. D., horloger-bijoutier, né le 11 juillet 1877, à Parme (Italie), demeurant à Nice. — Infraction à la législation sur les automobiles : Deux amendes, l'une de 100 francs, l'autre de 200 francs.

P. L.-M.-L., épouse M., sans profession, née le 2 septembre 1884, à Monaco, y demeurant. — Infraction à la loi sur l'affichage du prix des locations : 300 francs d'amende. Le mari déclaré civilement responsable. (Par défaut).

B. J., manoeuvre, né le 19 mars 1895, à San Fili (Italie), de passage à Monaco. — Vol simple : vingt jours de prison et 25 francs d'amende.

R. E., manoeuvre, né le 19 février 1890, à Carpasio (Italie), de passage à Monaco. — Complicité de ce vol : huit jours de prison et 25 francs d'amende.

B. F.-M., homme de peine, né le 31 mai 1891, à Tarascon (Bouches-du-Rhône), actuellement détenu à la Maison d'Arrêt de Pontoise. — Opposition du jugement du 27 avril 1920, qui l'a condamné cor-

rectionnellement à deux années d'emprisonnement et 50 francs d'amende pour délit de vol. Itératif défaut. Jugement confirmé.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Résultats :

Lundi 31 janvier 1921 : Prix des Eglantines (handicap), 109 tireurs. — MM. le Baron de Lo Monaco, Galliani et Achmet, tuant 8 sur 8, premiers; Interdonato E., Russo et Hodgson, 7 sur 8, quatrièmes.

Mardi 1<sup>er</sup>, Mercredi 2 et Jeudi 3 février : Grand Prix de l'International Sporting Club (à 27 mètres), 109 tireurs. — MM. Lafite, français, tuant 13 sur 13, premier, gagne 50.000 francs et l'Objet d'Art; Colombel, français, et H. Grasselli, italien, 12 sur 13, deuxièmes, partagent 25.930 francs; Girelli, Galliani, Goldschmid, Locatelli, Ghersi, le Comte F. de Lazara et Fadini, 11 sur 12, quatrièmes, partagent 25.925 francs.

Vendredi 4 : Prix de l'Hôtel de Paris (série), 71 tireurs. — MM. Spagnolo et Rambaud, tuant 9 sur 9, premiers; le Marquis Strozzi, 10 sur 11, troisième.

Samedi 5 : Prix de Lille (handicap), 74 tireurs. — MM. Varvaro et Terrien, tuant 9 sur 9, premiers; T. H. Watson, 11 sur 12, troisième.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

*Hérodiade*. — *La Vie de Bohème*. — *La Traviata*.  
*Samson et Dalila*.

La saison d'opéra s'est ouverte, le 1<sup>er</sup> février, avec *Hérodiade* de Massenet, puis, successivement, *la Vie de Bohème* de M. Puccini, *la Traviata* de Verdi et *Samson et Dalila* de M. Saint-Saëns furent représentés non sans éclat. Devant pareille réunion d'ouvrages de valeur reconnue et jouissant de la faveur du public, on pourrait dire : « Allons! le choix est honorable. » Mais l'épithète : honorable, serait-elle suffisante?

Massenet, Verdi, Saint-Saëns et M. Puccini.

Peste! ce ne sont pas là de minces personnages de la musique. Et si l'on ne peut raisonnablement mettre M. Puccini au même rang qu'un Verdi, un Massenet ou un Saint-Saëns, il est de la dernière évidence que peu de compositeurs bénéficient, actuellement, d'une réputation plus indiscutable, sinon plus discutée, que l'auteur de *la Tosca*, de *la Fille du Far-West*, etc., etc.

Le succès, qui ne l'abandonne pas, créant au maestro *vériste* une situation absolument exceptionnelle, il n'y a pas à s'étonner que les compositions de sa façon essentiellement habile soient jouées sans répit ni trêve aussi bien ici que là.

Donc, tout est pour le mieux, et félicitons M. Raoul Gunsbourg d'avoir, au début de la saison d'opéra, accordé la préférence à des œuvres comme *Hérodiade*, *la Vie de Bohème*, *la Traviata* et *Samson et Dalila*.

En ce journal, et maintes fois déjà, l'occasion nous fut offerte de parler des quatre opéras dont il est question ci-dessus. Tenterons-nous de répéter ce que nous avons dit, autrefois, le moins mal possible?

Rappellerons-nous qu'*Hérodiade* vint après *la Grande Tante*, *Don César de Bazan* et *le Roi de Lahore* et qu'aux heures où il écrivit cette partition regorgeant des plus belles promesses et, certes, pleine d'hésitation, Massenet n'avait pas encore l'entière possession de la maîtrise qui devait l'élever si haut. Il se cherchait, n'ayant pas équilibré et, si semblable expression est permise, ramassé son talent.

La partition d'*Hérodiade* fait passer l'auditeur par une série de sensations diverses. Tantôt on est ravi, tantôt on est légèrement surpris. Quand Massenet se mesure avec une scène d'amour, on baigne dans une atmosphère de caresses harmonieuses et de vertigineux parfums. Il y a des infinités de bonheur et de douces suavités de tendresse dans la musique.

Dès que le musicien aborde la partie dramatique de l'action, on se trouve en présence d'un Massenet assez inattendu, se dépensant en violentes sonorités,

laissant l'orchestre, exalté et convulsé, s'abandonner à la furie cuivrée. Ce qui ne se rencontre plus dans les œuvres que le maître produisit dans la suite. Preuve qu'au moment d'*Hérodiade*, Massenet n'avait pas discipliné son talent et refréné certaines exagérations de jeunesse.

Si *Hérodiade* pâlit à côté de *Werther*, de *Manon*, d'*Esclarmonde* ou du *Jongleur de Notre Dame*, cet opéra possède l'avantage, point négligeable, de contenir en germes toutes les qualités de charme prenant et quelques-unes des exquisités féminines qui devaient, plus tard, largement déculplées, embellir et embaumer la musique de Massenet, toute fleurie de mélodie, rehaussée et enrichie d'harmonies subtiles et trouvées, où les frémissements, les nervosités de la passion s'enveloppent de grâce, où abondent les élégances et les inventions de la plus claire, de la plus troublante et de la plus voluptueuse inspiration. La valeur de la partition se renforce d'un intérêt documentaire et il ne faut pas oublier que c'est d'*Hérodiade* que date l'essor que prit le nom de Massenet à travers le monde.

Rappellerons-nous que dans son opéra aimé des foules, M. Puccini, en artiste éminemment intelligent, comprenant que, seul, un français est capable de saisir le sens macabrement comique des scènes de la *Vie de Bohème*, dans lesquelles le rire se mêle aux larmes, la farce à la réalité, où, à travers les pages secouées par le frisson de la vie, circule librement une brise de printemps; que, seul, un français peut, d'une touche amusante, spirituelle et délicate, en rendre la drôlerie spéciale et le pittoresque artificiel — M. Puccini n'essaya pas de donner un tableau complet de la *Bohème* inventée par Mürger et s'attacha surtout à mettre en notes attendrissantes les amours de Rodolphe et de Mimi, s'en tenant strictement à l'anecdote sentimentale; ce faisant, il réussit à miracle à plaire aux masses. Aussi, telle qu'elle est réalisée musicalement, la *Vie de Bohème* de la manière de M. Puccini triomphe-t-elle depuis des années sur toutes les scènes de l'ancien et du nouveau continent. Un triomphe ne se discutant pas, il n'y a qu'à s'incliner. Et si l'on ne s'explique pas toujours suffisamment le pourquoi de ce triomphe, l'élémentaire sagesse veut que l'on n'en murmure point.

Rappellerons-nous que, depuis 1853, époque à laquelle Verdi composa sa partition inspirée, la musique de la *Traviata* exerce toujours un énorme empire sur le public. Essentiellement humaine, elle puise le meilleur de sa force dans la générosité et la beauté de la mélodie, dans la vérité de ses accents, dans la sincérité de son expression. Son cri atteint à l'éloquence. Et elle est d'un dramatique intense. D'impression pénétrante, déchirante, secouée de sanglots, scandée de spasmes, cruellement et violemment passionnée, elle agonise d'amour. Empruntant, à une teinte de mélancolie, épandue sur toutes les parties de l'ouvrage, ses grâces poitrinaires, le frisson de l'angoisse lui communique une émotion d'un effet saisissant. La fatalité pèse sur elle.

Le prélude qui précède le dernier acte, où chaque note trempée de larmes exhale un gémissement et tombe comme exténuée et voilée de crêpe, est une page qu'il est difficile d'entendre sans être remué jusqu'au fond des entrailles. D'ailleurs, si vous voulez vous rendre compte de la différence qui existe entre un musicien de génie et un musicien de talent, comparez la mort de Violetta au dernier acte de la *Traviata*, à la mort de Mimi dans la *Vie de Bohème*. Il y a de grandes chances pour que le verdict rendu en la circonstance soit tout en faveur du vieux et admirable Verdi.

Rappellerons-nous, enfin, que M. Saint-Saëns dut attendre vingt mortelles années, son œuvre entièrement terminée, avant de voir représenter *Samson et Dalila* sur un théâtre de Paris, — et Dieu sait à la suite de combien de péripéties plus burlesques les unes que les autres, de mauvais vouloirs, de promesses non tenues, de démarches et de contremarches, de voyages hors des frontières et en province, d'auditions fragmentées, etc., etc.

Pourtant, *Samson et Dalila*, en sa magnificence, est bien un des plus étincelants fleurons de la couronne musicale de M. Saint-Saëns. C'est probablement pour cette raison qu'il connut si longtemps les rigueurs de l'ostracisme. Dès que parut sur la scène l'ouvrage fortuné où M. Saint-Saëns épanchait à profusion les trésors d'une inspiration jeune et pleine de sève et accumula des richesses symphoniques d'un inestimable prix, immédiatement, le succès se déchaîna en trombe. Partout on acclama les beautés qu'il recèle en ses pages. Et nombre de connaisseurs n'hésitent pas à proclamer que *Samson et Dalila* est une œuvre confinante au chef-d'œuvre. Peut-être n'ont-ils pas précisément tort ? Cependant, quelques esprits chagrins et difficiles à satisfaire, vont encore répétant que *Samson et Dalila* est plus un oratorio qu'un opéra au sens exact du mot. Qu'entend-on par opéra ? Voilà ce qu'il faudrait nettement déterminer. Autrefois, les Aristarques affirmaient que les drames de Wagner n'étaient pas « du théâtre ». Aujourd'hui, on est quelque peu revenu sur cette opinion.

Que l'on jase tant que l'on voudra, que l'on ergote sur le point de savoir si *Samson et Dalila* est ou n'est pas « un opéra » au même titre que telle sordidité à laquelle les grandes scènes lyriques firent jadis un accueil coupable, il est victorieusement démontré, et, ce, depuis pas mal de temps déjà, que « l'oratorio » de M. Saint-Saëns se prête remarquablement aux développements scéniques, contient de puissants éléments d'intérêt, est dramatique autant et beaucoup plus que de prétendus « opéras » réputés, et qu'il fait blêmir de jalousie et rougir de honte la plupart des lourdes et prétentieuses machines sonores qui lui ont été maladroitement préférées et sont à jamais retournées au néant natal.

Sans chercher à en détailler les nombreuses merveilles, bornons-nous à constater que la partition de *Samson et Dalila* produit, à l'audition, une inoubliable impression.

M. Raoul Gunsbourg dota les quatre œuvres de caractère tranché et de tendances différentes, représentées au cours de la précédente semaine, d'interprétations extrêmement heureuses. C'est ainsi que dans *Hérodiade*, il a mis en vive lumière un ténor d'une voix rare et qui sait chanter avec art. Ce « rara avis » s'appelle Anseau. Retenez ce nom. Vous l'entendrez souvent répéter maintenant. Quel franc, souple, moelleux et superbe organe d'une tessiture étendue, de timbre distingué, aux inflexions charmantes ! M. Anseau phrase et articule fort bien et ne craint pas de mettre de la science, du goût et du style dans son chant. N'est-ce point extraordinaire ? Ce fut un ravissement d'entendre cet authentique ténor dans *Hérodiade*. Nous ne pensons pas que jamais le rôle de Jean ait été mieux tenu et plus délicieusement chanté que par M. Anseau.

M<sup>me</sup> Edith-Mason, absolument charmante, M<sup>mes</sup> Grialys, Bilhon et MM. Demarcy, Cerdan et Ceresole surmenèrent le mérite qui leur est propre pour justifier la confiance de leur directeur. Ils n'ont pas failli à leur tâche un seul instant.

*Hérodiade* souleva des tonnerres d'applaudissements.

Dans *la Vie de Bohème*, une magnifique surprise était réservée au public.

M<sup>me</sup> Edith Mason, qui incarnait (incarnait est le mot) le rôle, si volontiers sacrifié, de Musette, mit tout simplement ce rôle au premier plan, tant elle s'y montra comédienne experte et chanteuse accomplie. Ce fut la révélation de la soirée. Et cette révélation on la doit à M. Gunsbourg. Jusqu'à ce jour le rôle de Musette avait toujours paru médiocre. Grâce à Madame Edith Mason, il a repris le rang auquel il a droit. Et c'est quelque chose pour un artiste d'avoir su s'imposer dans un personnage passant généralement inaperçu. C'est la suprême preuve de talent. Nous ne saurions trop engager M<sup>me</sup> Edith Mason à accorder dorénavant ses préférences aux rôles qui exigent du mouvement, de la vie et l'extériorisation des sentiments. Elle vient de

toucher à la perfection. Qu'elle se souvienne du personnage de Musette qui fut si favorable à la mise en valeur de ses plus sûres et plus brillantes qualités. M<sup>me</sup> Caracciolo, très touchante Mimi, et le ténor Dimitri Smirnof à la voix de rêve, et MM. Vulpesco, Cerdan, et l'excellent M. Chalmin, et le si consciencieux et si adroit M. Delmas firent assaut de talent et de verve pour assurer à l'opéra de M. Puccini une interprétation digne de sa réputation.

*La Vie de Bohème* retrouva, à Monte-Carlo, aussi nourris et aussi chaleureux, les bravos qui l'assailent dans tous les coins de la terre.

Sortant de la tradition vétuste qui veut que la Violetta de la *Traviata* n'ait pour interprète qu'une soprano de voix légère se pliant aux moindres exigences de la virtuosité, Madame Caracciolo joue et chante Violetta en tragédienne lyrique. Elle dramatise le rôle et lui prête une physionomie, une vie et des accents qui déroutent les fervents des vieux usages, mais qui sont loin de déplaire à ceux là pour qui la recherche de la vérité dans une interprétation théâtrale ou musicale n'est pas un crime irrémédiable. Au fur et à mesure que les actes se déroulent, l'étonnement né au premier acte se dissipe, on suit la pensée de l'artiste et l'on se sent gagné peu à peu par la sincérité dont fait preuve Madame Caracciolo et, à l'acte dernier, où elle est vraiment de premier ordre, la chanteuse tragique atteint au summum de l'émotion. On acclama M<sup>me</sup> Caracciolo, ainsi que le remarquable ténor Dimitri Smirnof, et l'on applaudit vigoureusement MM. Dinh-Gilly, Chalmin, Delmas, Garcia et M<sup>mes</sup> Kolomitsoff et Girard. Les demoiselles du Corps de Ballet, principalement M<sup>lles</sup> Pelucchi, Tassi et Der-ville, ne furent pas oubliées dans la répartition des récompenses.

Et la vieille et toujours jeune *Traviata* enthousiasma le public.

M. Anseau illustra de la splendeur de sa voix et des multiples ressources de son talent de chanteur de belle classe, l'interprétation du rôle de Samson. Ce ténor miraculeusement doué tint le personnage écrasant du fameux amant de Dalila avec un éclat et une autorité qui ne sont pas ordinaires, donnant à la phrase toute son ampleur, à l'accent tout son relief et escaladant les hauteurs en se jouant. Il fut le grand triomphateur de la matinée consacrée à *Samson et Dalila*. M. Cerdan mit au service du vieillard hébreu sa voix de basse de solide métal et de qualité peu commune et, aussi, son savoir de chanteur. M. Cerdan est un artiste d'un incontestable mérite.

Le rôle dominant de Dalila, qui réclame impérieusement de son interprète, en plus d'une voix de grandiose tessiture, chaude, colorée, homogène dans tout le registre, des qualités de jeunesse, de charme, de séduction féminine, de force dramatique et de plastique souveraine fournit à M<sup>lle</sup> Grialys l'occasion de se mesurer avec un personnage offrant de terribles difficultés. Elle s'est tirée de l'aventure qui n'était pas sans péril à son honneur. Ce dont nous la félicitons. MM. Demarcy, Céréssole, Sorret, Echène et Rosalin donnèrent le mieux du monde la réplique à leurs camarades. On apprécia les pointes et les pirouettes des ballerines dans les exquis divertissements des premier et troisième actes.

Et *Samson et Dalila* ne trouva dans l'auditoire que des enthousiastes — et quels enthousiastes !..

*Hérodiade, la Vie de Bohème, la Traviata, Samson et Dalila*, encadrés de vastes, et somptueux décors, joie des yeux, vêtus de luxueux costumes, enrichis d'une mise en scène pittoresque, vivante et d'un faste éblouissant n'ont à se plaindre ni de M. Visconti, ni de Madame Violet, ni de M. Gunsbourg.

L'orchestre et les chœurs, admirables comme il est de tradition au Théâtre de Monte Carlo, apportèrent aux quatre ouvrages un appui dont il est difficile de nier la capitale importance. Enfin, rien ne clocha en cette première semaine de la saison d'opéra : Les exigences esthétiques des dilettantes reçurent pleine et entière satisfaction.

ANDRÉ CORNEAU.

## PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Par exploit de Vialon, huissier, en date 11 janvier 1921, le nommé MONNET (Henri), 32 ans, chauffeur d'automobile, ayant demeuré à Monte Carlo, et dont le domicile et la résidence sont actuellement inconnus, a été assigné à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Monaco, le mardi 22 mars 1921, à 9 heures du matin, pour y répondre d'une infraction aux articles 7 et 15 de l'Ordonnance Souveraine du 11 décembre 1901, sur la circulation des automobiles.

Pour extrait :  
P. le Procureur Général,  
H. GARD.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le douze janvier mil neuf cent vingt et un, volume 151, n<sup>o</sup> 26, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco ;

M. Charles ORECCHIA, ancien restaurateur, demeurant à Monaco, montée des Révoires, maison Couarraze, a acquis :

De M. Théotime FARINE, commissaire spécial, chef de la Sûreté, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant à Monaco, place du Palais, n<sup>o</sup> 4 ;

Et de M<sup>me</sup> Jeanne-Léopold-Marie BADI, sans profession, veuve en premières noces de M. César-Lincoln BLASI et épouse en secondes noces de M. François dit Frank PEYNICHOU, directeur de Cinéma, avec lequel elle demeure au Cap d'Ail, villa Poldinette :

Une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, rue Plati, n<sup>o</sup> 24, dénommée « Maison Andreotti », élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, magasins et caves, terrain d'une superficie d'environ deux cents mètres carrés, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 71 p. de la section A, confluant dans son ensemble vers le sud, à M. Joseph Solamito et de tous autres côtés à la rue Plati.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre-vingt mille francs, ci... **80.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 8 février 1921.

Pour extrait :  
Signé : ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### EXTRAIT D'ACTE DE SOCIÉTÉ

Publié en conformité des articles 49 et 50 du Code de Commerce.

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-six janvier mil neuf cent vingt et un, enregistré ;

M. Adolphe-Henri-Marius CHARBONNIER,

Et M<sup>me</sup> Elisabeth Thérèse-Victoria CHARBONNIER,

Tous deux de nationalité suisse, hôteliers, demeurant ensemble à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard Charles III, n<sup>o</sup> 31.

Ont formé, entre eux, une Société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation du fonds de commerce d'hôtel-bar-restaurant, sis à Monaco, boulevard Charles III, n<sup>o</sup> 31, dénommé *Hôtel de Genève*.

Cette Société a été faite pour une durée illimitée, à compter du premier janvier mil neuf cent vingt et un, mais chacun des associés pourra toujours y mettre fin moyennant un préavis donné par écrit à son co-associé au moins trois mois à l'avance.

Le siège de la Société est à Monaco, boulevard Charles III, n° 31, dans les locaux où s'exploite l'Hôtel de Genève.

La raison et la signature sociales sont : *Charbonnier frère et sœur*.

M. Charbonnier a apporté à la Société le fonds de commerce d'hôtel-bar-restaurant qu'il exploitait à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard Charles III, n° 31, dénommé ci-devant « Hôtel Puerto-Rico » et actuellement « Hôtel de Genève », avec tous ses accessoires, rien d'exclu ni de réservé pour son estimation, nette de tout passif, de dix-sept mille francs, ci **17.000**

Et M<sup>me</sup> Charbonnier a apporté à la Société une somme de vingt-quatre mille francs en espèces qu'elle a versée dans la caisse sociale, ci **24.000**

Total des apports égal au montant du fonds social, quarante et un mille francs, ci **41.000**

Les affaires et opérations de la Société sont gérées et administrées par les deux associés ; chacun d'eux a la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les besoins et affaires de la Société, à peine de nullité à l'égard de celle-ci, de tous engagements qui ne la concerneraient pas.

La Société sera dissoute de plein droit par le décès de l'un ou de l'autre des associés.

En cas de dissolution de la Société par suite de la dénonciation du terme par l'un des associés, la liquidation sera faite par les soins des deux associés, et en cas de dissolution par suite du décès de l'un des associés, la liquidation sera faite par l'associé survivant.

Dans l'un et l'autre cas, le ou les liquidateurs auront tous pouvoirs, les plus étendus, pour la réalisation, la vente ou le recouvrement des biens de la Société, éteindre le passif et, en général, pour arriver à la liquidation complète et définitive dans le plus bref délai possible.

Un extrait dudit acte a été déposé, le cinq février présent mois, au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 8 février 1921.

Pour extrait : ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL CIOCO,  
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco,  
29, rue Grimaldi, Monaco.

**VENTE SUR LICITATION**  
**Sur baisse de mise à prix**

Le mercredi 23 février 1921, à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, par-devant M. Maurel, vice-président du Siège, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné.

**QUALITÉS. — PROCÉDURE.**

Cette vente a lieu :

Aux requête, poursuite et diligence de :

1° M. Henri DE PLUNKETT, négociant, demeurant à Paris ;

2° M<sup>me</sup> Renée-Madeleine DE PLUNKETT, épouse de M. Dominique-René PREVERT, et ce dernier agissant comme mari, pour les dues assistance et autorisation, demeurant ensemble à Monaco,

Demandeurs en partage, assistés de M<sup>e</sup> Paul Cioco, avocat-défenseur près la Cour d'Appel, en l'étude duquel ils ont fait élection de domicile, d'une part ;

3° M<sup>me</sup> Jeanne-Pauline DE PLUNKETT, épouse de M. Gaspard CROZIER, Ministre Plénipotentiaire, et ce dernier comme mari, pour la due assistance et autorisation, demeurant ensemble à Paris,

Défendeurs en partage, d'autre part.

Cette vente a lieu en exécution de deux jugements rendus sur requête, en la Chambre du Conseil, par le Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, les

vingt-neuf janvier et dix-huit mars dernier, enregistrés, et sur baisse de mise à prix, en vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal, le dix-sept mai dernier, enregistrée, et sur nouvelle baisse de mise à prix, en vertu d'un jugement en date du vingt janvier mil neuf cent vingt et un, également enregistré.

Le cahier des charges, clauses et conditions, sous lesquelles aura lieu la vente, a été dressé par M<sup>e</sup> Paul Cioco, avocat-défenseur, soussigné, le vingt-six mars mil neuf cent vingt, et déposé le vingt-sept mars au Greffe de la Principauté.

Il porte la mention suivante :

« Enregistré à Monaco, le vingt-six mars mil neuf cent vingt, f° 49 v°, c. 6, reçu un franc. (Signé) Marquet. »

**DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.**

**Une maison à usage d'hôtel**, sise à Monte-Carlo, rue du Portier, composée de trois étages sur rez-de-chaussée, d'une superficie de cent vingt mètres carrés, portée au cadastre sous le n° 251, section D, ayant pour limites : à l'est, la propriété de M. Crovetto ; au nord, l'immeuble de M. Sébastien Crovetto ; au sud, la rue du Portier, et à l'ouest, l'immeuble de M. Martin et des hoirs d'Emmanuel Gastaud.

**MISE A PRIX.**

L'adjudication aura lieu, outre les charges, sur la mise à prix fixée par le jugement ordonnant la vente, à savoir : de vingt-cinq mille francs, ci **25.000 fr.**, avec faculté de baisser cette mise à prix séance tenante, si celle de vingt-cinq mille francs n'était pas couverte.

**HYPOTHÈQUE LÉGALE.**

Il est déclaré, conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Paul Cioco, avocat-défenseur, poursuivant la vente, à Monaco, le trois février mil neuf cent vingt et un.

Pour extrait : PAUL CIOCO.

Enregistré à Monaco, le 3 février 1921, f° 21 v°, c° 3, reçu un franc. (Signé) : MARQUET.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL CIOCO,  
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco,  
29, rue Grimaldi, Monaco.

**VENTE SUR LICITATION**

Le mercredi 2 mars 1921, à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, par-devant M. Roubion, juge suppléant du Siège, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné.

**QUALITÉS — PROCÉDURE.**

Cette vente a lieu :

Aux requête, poursuite et diligence de :

1ent. — 1° le sieur Félix MARQUILLY, réparateur de chaises, demeurant à Cannes ; 2° le sieur Jean-Baptiste CRESSON, sans profession indiquée, demeurant à Montceau-les-Mines, cité Sainte-Marguerite ; 3° la dame Augustine MARQUILLY, épouse du sieur Edouard RIVIERE, et ce dernier pris tant en propre que pour la due assistance et autorisation de son épouse, demeurant ensemble à Apt (Vaucluse) ; 4° la dame Léonie MARQUILLY, veuve en premières nocces du sieur TROST, et épouse en deuxièmes nocces du sieur Louis GOSSE, et ce dernier pris tant en propre que pour la due assistance et autorisation de son épouse, demeurant ensemble à Montceau-les-Mines ; 5° la dame Berthe CRESSON, épouse du sieur Simon TROST, et ce dernier pris tant en propre que pour la due assistance et autorisation de son épouse, demeurant ensemble à Vaour (Tarn) ; 6° le sieur Clovis CRESSON, demeurant à Alfortville ; 7° la dame Blanche CRESSON, épouse du sieur Fortuné DRUEL, et ce dernier pris tant en propre que pour la due assistance et autorisation de son épouse, demeurant ensemble à Gonnay, par Labussière ; 8° le sieur Stanislas CRESSON, demeurant à Gonnay (Pas-de-Calais) ; 9° le sieur Paul CRESSON, demeurant à Bouchain (Nord) ; 10° la dame Carmela CRESSON, épouse du sieur Ernest GASTON, et ce dernier pris tant en propre que pour la due assistance et autorisation de son épouse,

demeurant à Gonnay ; 11° la dame Prudence CRESSON, veuve en premières nocces du sieur Jean-Baptiste CHEMIN, et épouse en deuxièmes nocces du sieur Paul RENOUX, et ce dernier pris tant en propre que pour la due assistance et autorisation de son épouse, demeurant ensemble à Chalonne-sur-le-Lude (Maine-et-Loire) ; 12° le sieur Pierre-François CRESSON, demeurant à Saint-Maximin (Var) ; 13° la dame Julie CRESSON, épouse de M. Georges DELCROIX, et ce dernier pour la due assistance et autorisation de son épouse, demeurant ensemble à Douai ;

Demandeurs en partage, assistés de M<sup>e</sup> Paul Cioco, avocat-défenseur près la Cour d'Appel, en l'étude duquel ils ont fait élection de domicile, d'une part ;

2ent. — M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire à Monaco, commis par jugement du Tribunal Civil du 27 août 1920, enregistré, pour représenter les héritiers dont le domicile et la résidence sont inconnus, savoir : 1° la dame Virginie CRESSON, veuve en premières nocces du sieur Louis VAUTHIER, épouse en deuxièmes nocces du sieur Désiré DOUEZ, et ce dernier pour tous les effets de droit ; 2° le sieur Désiré CRESSON ; 3° le sieur Louis CRESSON ; 4° le sieur Gaston CRESSON ; 5° la dame Carmela CRESSON, épouse du sieur Alfred URBAIN, et ce dernier pour tous les effets de droit ; 6° la dame Adèle CRESSON, veuve du sieur Laurent DESIRE ; 7° la dame Elisa CRESSON, épouse du sieur Jean-Baptiste CAT, et ce dernier pour tous les effets de droit ; 8° le sieur Frédéric CRESSON ; 9° la dame Angèle CRESSON, épouse du sieur Casimir TACLET, et ce dernier pour tous les effets de droit ; 10° la dame Virginie CRESSON, épouse du sieur Paul THERET, et ce dernier pour tous les effets de droit ;

Défendeurs en partage, d'autre part.

Cette vente a lieu en exécution d'un jugement rendu sur requête, en la Chambre du Conseil, par le Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, le 6 janvier 1921, enregistré.

Le cahier des charges, clauses et conditions, sous lesquelles aura lieu la vente, a été dressé par M<sup>e</sup> Paul Cioco, avocat-défenseur, soussigné, le 4 février 1921, et déposé le 5 février au Greffe Général de la Principauté.

Il porte la mention suivante :

« Enregistré à Monaco, le 4 février 1921, f° 22 r°, c° 7, reçu un franc. (Signé) : Marquet. »

**DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.**

**Une maison entière** composée de sous-sol, rez-de-chaussée et trois étages, connue sous le nom de **Hôtel Central**, sis à Monaco, rue Florestine, n° 7, d'une superficie de deux cent douze mètres carrés et portée au plan cadastral sous les numéros 227 et 228, section B.

Cette construction a pour limites : à l'est, la rue Florestine ; au midi, la propriété de M. Vérines ; au nord, la propriété des hoirs Périer, et à l'ouest, l'immeuble des hoirs Henri Crovetto.

**MISE A PRIX.**

L'adjudication aura lieu, outre les charges, sur la mise à prix fixée par le jugement ordonnant la vente, savoir : soixante-dix mille francs, ci **70.000 fr.**

**HYPOTHÈQUE LÉGALE.**

Il est déclaré, conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Paul Cioco, avocat-défenseur, poursuivant la vente, à Monaco, le 4 février 1921.

Pour extrait : PAUL CIOCO.

Enregistré à Monaco, le 5 février 1921, f° 24 v°, c° 5, reçu un franc. (Signé) : MARQUET.

Etude de M<sup>e</sup> Gabriel VIALON,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
7, place d'Armes.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le jeudi 10 février 1921, et jours suivants, à 14 h., dans un local au rez-de-chaussée de la maison, 15, rue Louis, à La Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles anciens et modernes, comprenant notam-

ment : bibliothèques, secrétaires, commodes, tapis d'Orient, tableaux, piano, pendules, candélabres, bibelots, plusieurs chambres à coucher et salons, tables, fauteuils, armoires, glaces, machine à coudre, suspensions, lingerie, garnitures toilette, batterie de cuisine, vaisselle, etc.

Au comptant. 5% en sus, outre la taxe s'il y a lieu.  
L'Huissier : G. VIALON.

Exposition le mercredi 9 février, de 9 à 11 heures, et de 14 à 16 heures.

Étude de M<sup>e</sup> Gabriel VIALON,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
7, place d'Armes.

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Mercredi 16 février 1921, à 9 heures, sur la place d'Armes à Monaco, vente aux enchères publiques, par l'huissier soussigné, de divers objets mobiliers : lit, commode, tables, linge, hardes, etc.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Monaco, du 26 janvier 1921.

Au comptant. 5% en sus des enchères.  
L'Huissier : G. VIALON.

Étude de M<sup>e</sup> CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel,  
3, avenue de la Gare, Monaco.

### VENTE D'UN BEAU MOBILIER pour cause de départ

Le mercredi 16 février courant, à deux heures de l'après-midi, et jours suivants, dans un local dépendant de l'Hôtel de Russie à Monte Carlo, avenue de la Costa, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un beau mobilier comprenant : salle à manger hollandaise, deux salons Louis XVI, quatre chambres à coucher complètes, chaises Louis XIII, canapés, fauteuils, médaillons et grandes glaces, pendules, commodes anciennes, baignoire avec torride, salamandre, toilettes, garnitures de cheminée, tableaux, gravures, tapis, étagères, bibelots, etc., etc.

Au comptant. 5% en sus des enchères.  
L'Huissier : CH. SOCCAL.

Exposition : Lundi 14 et mardi 15 février 1921, de deux à quatre heures de l'après-midi.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-six janvier mil neuf cent vingt et un, M. Adolphe-Henri-Marius CHARBONNIER, hôtelier, demeurant à Monaco, a apporté à la Société en nom collectif formée entre lui et M<sup>me</sup> Elisabeth-Thérèse-Victoria CHARBONNIER, sa sœur, demeurant au même lieu, le fonds de commerce d'Hôtel-Bar et Restaurant dénommé ci-devant : *Hôtel Puerto-Rico* et actuellement : *Hôtel de Genève*, qu'il exploitait à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard Charles III, n° 31, dans un immeuble appartenant aux hoirs Emmanuel Gastaud.

Les créanciers de M. Charbonnier, s'il en existe, sont invités, sous peine de forclusion, à former opposition, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 8 février 1921.  
Signé : ALEX. EYMIN.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1921.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-neuf janvier mil neuf cent vingt et un, M. Paul-Edouard BANDERET, maître d'hôtel, et M<sup>me</sup> Léonie-Félicité-Joséphine CIAIS, son épouse, demeurant à Beaulieu, ont acquis de M. Dominique-Pascal MORO, commerçant, demeurant à Monaco, avenue du Castelleretto, n° 12, le fonds de commerce de buvette dénommé : *Bar de la Gare*, qu'il exploitait à la Condamine, dans les locaux dépendant de la maison Oberto, sise avenue du Castelleretto, n° 12 et rue de la Turbie, n° 11, avec entrée particulière sur le passage-escalier reliant l'avenue du Castelleretto à la rue de la Turbie.

Les créanciers de M. Moro, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 8 février 1921.  
Signé : ALEX. EYMIN.

AGENCE SOCCAL  
Winter-Palace, Avenue de la Madone, Monte Carlo

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé en date du 25 janvier 1921, M. Paul BOIN a vendu à M. Ange PAOLI, le fonds de commerce d'Épicerie, Mercerie, Vins à emporter, qu'il exploitait au n° 9 de la rue des Oliviers à Monte Carlo.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à l'Agence Soccal, avenue de la Madone, Monte Carlo (Tél. 0.63), dans les dix jours de la présente insertion.

AGENCE COMMERCIALE. — 20, rue Caroline, Monaco.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date, à Monaco, du 22 janvier 1921, enregistré, M. Albert ISELLA, demeurant à la Condamine, rue de la Turbie, n° 4, a vendu à M. Edouard RAU, le fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant-Buvette, dénommé : *Hôtel Cosmopolite*, qu'il exploitait à Monaco, rue de la Turbie, n° 4.

Avis est donné aux créanciers de M. Isella, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile à cet effet élu en l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

Suivant deux actes sous seings privés en date du 2 décembre 1920 et du 27 janvier 1921, M. Maurice DEKEUWER, hôtelier, demeurant à Monte-Carlo, boulevard du Nord, n° 24, a vendu à M. Jean-Michel CARDONE, hôtelier et M<sup>me</sup> Louise SEMERIA, son épouse, demeurant ensemble à Beausoleil.

Le fonds de commerce de maison meublée, exploité à Monte-Carlo, boulevard du Nord, n° 22, dans un immeuble dénommé « Villa Richemond », comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail, ainsi que les meubles, objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Dekeuwer, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à compter du jour de la présente insertion, au fonds vendu, où il est fait élection de domicile, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 5 janvier 1921, M. Clément-Pierre CHALAP et M<sup>me</sup> Alice Chalap, son épouse, ont vendu à la personne désignée dans l'acte, qui est M<sup>me</sup> Elisabeth FRADIN, tous leurs droits sur le fonds de commerce et le bail de l'*Hôtel de Russie*, sis à Monte Carlo, 25, avenue de la Costa.

Les créanciers de M. et M<sup>me</sup> Chalap, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monte Carlo, Omnium Monégasque, 5, avenue Saint-Michel, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monte Carlo, le 8 février 1921.

### Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo

MM. les Actionnaires de la Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire pour le mardi 22 février, à 10 heures et demie du matin, au siège social, Hôtel de Paris, Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR :

*Augmentation du Capital social ;  
Modifications éventuelles aux articles 3, 5, 6, 23 et 44 des Statuts.*

Pour être admis à cette Assemblée, les Actionnaires devront déposer leurs titres au siège social cinq jours avant la réunion.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par la Banque de France, le Crédit Foncier de France, la Banque de la Seine, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir National d'Escompte de Paris, la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, les Banques Rothschild, la Banque Privée Industrielle, Commerciale et Coloniale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôt, le Comptoir des Ardennes, la Banque Nationale de Crédit, le Crédit Industriel et Commercial, la Société Lyonnaise, les agents de Change de Paris, The National Provincial and Union Bank d'Angleterre, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

*Le Conseil d'Administration.*

N. B. — La présente insertion annule les insertions publiées le 25 janvier 1921 dans le *Journal de Monaco*.

## Crédit Hypothécaire DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions  
Siège social : MONTE-CARLO

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  
SUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRES  
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS  
ET PAR OUVERTURES DE CRÉDITS

## APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins  
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.